



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
13 juin 2012
Français
Original : espagnol

Deuxième session ordinaire de 2012
New York, 4-10 septembre 2012
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes
PNUD

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Nicaragua (2013-2017)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1–5	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer	6–12	3
III. Programme proposé.	13–19	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.	20–22	6
Annexes		
I. Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Nicaragua (2013-2017).		8
II. Sigles		12



I. Analyse de la situation

1. Depuis 2010, le Nicaragua est classé parmi les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), avec un PIB par habitant de 1 126 dollars des États-Unis, qui s'est accru de 4,7 % en 2011 (Banco Central de Nicaragua, BCN). Selon l'Enquête sur les niveaux de vie, réalisée par l'Institut national d'information sur le développement (INIDE), entre 2005 et 2009 la pauvreté, mesurée par la consommation globale, est tombée de 48,3 % à 42,5 % et la pauvreté extrême de 17,2 % à 14,6 %, tandis que l'indice de Gini, mesure de l'inégalité des revenus, a été ramené de 0,51 à 0,46. Des progrès ont été accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités. La politique budgétaire est confrontée à la nécessité d'améliorer la couverture et la qualité des services sociaux, alors même que le pays doit faire face à des restrictions budgétaires et à une réduction des ressources financières extérieures. Près de 70 % de la population rurale des régions autonomes de la côte Caraïbe, en grande partie des communautés autochtones et d'ascendance africaine, vivent dans une situation de pauvreté (mesurée par la consommation globale) et d'exclusion ou de marginalisation économique, politique et sociale. L'indice de développement humain (IDH) de la côte Caraïbe est de 0,25 point inférieur à la moyenne nationale.

2. Entre 2007 et 2011, le Nicaragua a attiré des investissements étrangers directs (IDE) d'un montant de 2 900 millions de dollars et a conservé le taux d'IDE en pourcentage du PIB le plus élevé des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Les investissements ont été concentrés dans les secteurs à forte intensité de capital, avec des effets relativement limités sur l'emploi. En 2008, le sous-emploi a touché 55 % des femmes et 49 % des hommes (INIDE). En 2011, environ 21 % de la population active a eu accès à des prestations de sécurité sociale (BCN). Le dividende démographique représente un défi en raison de l'augmentation de la demande d'emplois et de soins de santé ainsi que de services d'éducation, de formation professionnelle et d'apprentissage de nouveaux métiers. Des investissements étrangers directs qui favorisent les interactions productives et le développement économique local durable, associés à une réduction du déficit de compétences techniques et à une amélioration de l'accès aux nouvelles technologies, permettront d'offrir aux jeunes des conditions de travail plus décentes.

3. L'Assemblée nationale a adopté des lois pour promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des populations autochtones et d'ascendance africaine. Il faut noter la ratification par le pays de la Convention 169 de l'OIT ainsi que l'adoption des lois sur le traitement digne des peuples autochtones, la médecine traditionnelle ancestrale, l'égalité des droits et des chances et de la loi générale sur la violence à l'égard des femmes. Des progrès ont été réalisés sur les questions d'égalité des sexes, tant dans les procédures législatives et budgétaires que dans la représentation politique (42 % des membres du législatif sont des femmes). Il faut continuer d'appuyer la mise en œuvre du cadre normatif et la consolidation des progrès. Dans le domaine de la justice, l'enjeu consiste à réduire l'important retard avec lequel les affaires sont traitées, en particulier celles qui ont trait aux femmes, aux peuples autochtones et aux personnes d'ascendance africaine. Les recommandations de l'Examen périodique universel (EPU 2010) ont été largement acceptées par le Gouvernement, qui a sollicité l'appui du système des Nations Unies pour leur mise en œuvre.

4. Le modèle préventif, proactif et communautaire adopté par la police nationale est reconnu au niveau international. Entre 2009 et 2011 le taux d'homicides est passé de 13,9 à 12 pour 100 000 habitants. Les pays du triangle nord de l'isthme centraméricain ont un taux de 47,5 pour 100 000 et ce bilan est la raison pour laquelle l'Amérique centrale est classée comme la plus violente des régions du monde qui ne sont pas en situation de conflit armé (Rapport sur le développement humain, Amérique centrale 2009-2010). Face au fléau que représente dans la région le crime organisé, l'appui fourni à la police nationale renforce la gouvernabilité et contribue à la paix sociale.

5. Selon l'Indice de risque mondial (IRM) 2011, le Nicaragua se classe à la onzième place pour ce qui est des risques d'ouragans, d'inondations, de sécheresses, de tremblements de terre et d'éruptions volcaniques. La gestion des risques, l'adaptation au changement climatique et les questions environnementales ont été définies comme prioritaires par l'État dans le Plan national de développement humain et la Stratégie nationale relative à l'environnement et au changement climatique. Entre 2007 et 2011, la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables est passée de 20 % à 40 % (Ministère de l'énergie et des mines).

II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer

6. Entre 2008 et 2012, 35 évaluations ont été réalisées, parmi lesquelles il faut souligner l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui fournissent des informations sur la valeur ajoutée des actions du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

7. Le PNUD a contribué à accélérer les progrès vers la réalisation des OMD, notamment l'OMD 1, en encourageant les politiques d'emploi (en faveur des femmes et des jeunes), et l'OMD 3, en renforçant le rôle de l'Institut de la femme et en œuvrant en faveur de la création de l'Unité technique pour l'égalité hommes-femmes au sein de l'Assemblée nationale ainsi que de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le budget général de la République et la planification municipale. Le PNUD a exercé la fonction de chef de file pour la conception et la mise en œuvre de projets communs avec le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD et d'autres partenaires, principalement dans la région de la côte Caraïbe.

8. Le PNUD a fourni une assistance technique à l'Agence de promotion des investissements Pro Nicaragua depuis sa création en 2002. Cette agence a favorisé le développement des capacités, en encourageant la coopération Sud-Sud et en intégrant dans sa stratégie la problématique sexospécifique, la création d'emplois décents et le développement durable. À la fin de 2011, l'Agence avait suscité des engagements d'investissement d'un montant total de 831 millions de dollars et avait contribué à créer plus de 55 000 emplois.

9. Dans le cadre de la transformation des modes d'approvisionnement énergétique, le PNUD a appuyé un programme d'électrification rurale fondé sur des sources renouvelables. Plus de 10 000 familles ont ainsi pu être approvisionnées à partir de petites centrales hydroélectriques. En outre, des plans de gestion des

bassins hydrographiques ont été mis en œuvre et des entreprises soucieuses des questions d'égalité des sexes ont été créées.

10. S'agissant de la sécurité citoyenne, le principal changement intervenu au Nicaragua est l'amélioration du modèle d'intervention de la police. Le PNUD a contribué à développer les capacités institutionnelles nécessaires à la police nationale pour mener à bien les tâches correspondant à sa mission fondamentale, ainsi qu'à renforcer la coopération Sud-Sud.

11. Sur la côte Caraïbe, l'appui du PNUD a facilité la mise en œuvre du Plan de développement de la région dans les domaines suivants : délimitation de huit territoires habités par des populations autochtones et d'ascendance africaine, avec attribution des droits de propriété correspondants; programmes destinés à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition de plus de 10 000 familles; extension des réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement pour 160 000 personnes; et restructuration du Fonds pour l'eau et du Fonds de revitalisation culturelle.

12. Dans la mise en œuvre du Programme 2008-2012, l'organisation par domaines thématiques a limité l'utilisation des capacités du PNUD. Le Programme pour 2013-2017 présente une stratégie fondée sur la valeur ajoutée des actions du PNUD en faveur de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

III. Programme proposé

13. Le Programme pour 2013-2017 s'inscrit dans le cadre du Plan national de développement humain et du Plan de développement de la côte caraïbe. Il a été élaboré en consultation avec le Gouvernement nicaraguayen lors de la formulation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD 2013-2017); il repose sur le principe de la promotion du respect des droits de l'homme, appuyant ainsi la mise en œuvre de la recommandation de l'Examen périodique universel (EPU) à laquelle a souscrit le Gouvernement, et se concentre sur l'aide à la formulation de politiques publiques et de stratégies de développement humain durable, sur le renforcement des capacités, sur la promotion de biens publics locaux ainsi que sur la prise en compte dans tous les domaines des préoccupations d'égalité des sexes et d'équité entre les générations.

14. *Politiques de développement humain durable.* Le PNUD réalisera des analyses et établira des rapports mettant l'accent sur le développement humain durable et l'équité, en tant que contribution à la formulation et à l'évaluation de politiques propres à réduire les multiples situations d'inégalité, de pauvreté et de vulnérabilité environnementale, et il encouragera une approche de gestion des risques, l'adaptation au changement climatique ainsi que l'intégration des préoccupations d'égalité des sexes et d'équité intergénérationnelle, en tenant dûment compte des populations autochtones et d'ascendance africaine. Dans cette optique, il s'emploiera notamment à améliorer la gestion des connaissances grâce à l'établissement et à la diffusion d'études sur le suivi des dépenses et des investissements publics, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Il appuiera la formulation d'une stratégie et de politiques de formation professionnelle favorisant l'emploi décent et répondant aux besoins du secteur productif. En collaboration avec les institutions nationales compétentes, il favorisera un nouveau système pluridimensionnel de lutte contre la pauvreté.

15. En ce qui concerne la gouvernabilité, des analyses politiques prospectives seront réalisées pour contribuer à la promotion du dialogue et du consensus. La formulation d'une politique publique de coexistence et de sécurité des citoyens sera encouragée et s'inscrira dans une optique préventive, participative et proactive afin de prévenir et de réduire la violence et la criminalité, et des études seront réalisées sur la sécurité citoyenne, l'accessibilité, l'administration de la justice et la violence domestique et sexuelle. S'agissant des questions environnementales et de la gestion des risques, la troisième Communication nationale sur le changement climatique, la mise à jour de l'Inventaire national des gaz à effet de serre et la Stratégie nationale pour la biodiversité seront encouragés.

16. *Renforcement des capacités pour promouvoir un développement humain durable.* En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, les capacités institutionnelles seront renforcées afin d'étendre la couverture et d'améliorer la qualité de la formation professionnelle. On s'emploiera à assurer une plus grande diversification et décentralisation des investissements étrangers directs, qui favorisent des interactions productives, des entreprises solidaires, la durabilité environnementale et l'égalité des sexes. La productivité sera encouragée, tout comme l'accroissement de la valeur ajoutée globale et l'accès des petits agriculteurs aux ressources productives et aux marchés. En outre, la coordination entre les stratégies régionales et nationales en faveur du développement humain durable et de l'utilisation rationnelle des terres et de l'environnement sera favorisée, de même que les systèmes de production alternatifs d'intérêt local. Il faudra chercher à coordonner les initiatives qui contribuent à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, en mettant l'accent sur l'équité et en tenant compte des facteurs culturels, en plus d'accorder une attention particulière à la promotion des productions de rechange qui favorisent l'utilisation durable des ressources naturelles et culturelles au service d'un développement économique solidaire.

17. Pour remédier aux dysfonctionnements en matière d'accès à la justice, une collaboration sera instaurée avec les autorités judiciaires afin d'améliorer la réactivité, de réduire les retards dans les procédures judiciaires et d'appliquer sans faillir la loi générale sur la violence à l'égard des femmes. Un appui continuera d'être fourni à la police nationale dans l'effort qu'elle déploie pour être le chef de file institutionnel de la politique de sécurité publique, en mettant l'accent sur la problématique sexospécifique et en contribuant à l'élimination de la violence domestique et sexuelle, eu égard aux caractéristiques particulières de la côte Caraïbe. En outre, le modèle d'intervention de la police nicaraguayenne sera développé en Amérique latine et aux Caraïbes grâce à la coopération Sud-Sud. La modernisation du pouvoir législatif, la mise en œuvre de son plan stratégique, les processus de formulation de lois sur la protection des droits de l'homme et le respect d'un cadre juridique mettant l'accent sur le développement humain et l'égalité entre les sexes seront appuyés. De plus, une contribution sera apportée à la mise en œuvre de la loi sur l'égalité des droits et des chances et de la politique nationale d'égalité des sexes.

18. Le PNUD fournira des conseils pour élaborer des lignes directrices propres à favoriser un développement durable sobre en carbone et la capacité d'adaptation au changement climatique. Dans cette optique, il favorisera le renforcement des institutions nationales et locales chargées de la planification, de la mise en œuvre et du suivi à tous les niveaux et, avec la participation des communautés, des stratégies de lutte contre le changement climatique, d'atténuation de ses conséquences,

d'adaptation, de gestion des risques et de récupération rapide (nationale et régionale), en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et l'équité intergénérationnelle. Les initiatives en faveur d'une meilleure efficacité énergétique et d'une plus grande utilisation des énergies renouvelables seront promues, de même que des projets communautaires participatifs pour l'utilisation rationnelle et la restauration des écosystèmes, la promotion d'entreprises respectueuses de l'environnement et des plans de gestion de microbassins versants. Le renforcement des capacités, l'institutionnalisation et l'appropriation nationale des programmes visant à améliorer la durabilité des interventions, tout comme la gestion axée sur les résultats, seront encouragés

19. *Le développement humain durable dans la côte Caraïbe du Nicaragua.* Le PNUD appuiera le renforcement des capacités et la coordination des entités autonomes, en vue de la modernisation de leur cadre juridique, ainsi que la régionalisation, la gestion et la mise en œuvre du Plan de développement de la côte Caraïbe. Il contribuera au processus d'accroissement ordonné et cohérent des transferts budgétaires à destination des populations autochtones et d'ascendance africaine. La fonction législative des conseils régionaux autonomes sera renforcée, de façon à promouvoir des méthodes rationnelles pour la mise en œuvre et le suivi des lois nationales qui intègrent les dispositions des conventions et déclarations internationales. Les initiatives visant à faciliter le développement humain durable, l'égalité des sexes et l'équité intergénérationnelle seront favorisées, en tirant parti des ressources et des normes culturelles des communautés, en stimulant la production, l'innovation, l'investissement étranger, le tourisme communautaire et les marchés et entreprises solidaires, dans le respect de l'appartenance ethnique et du multiculturalisme. Compte tenu de l'importance que cela représente pour les régions autonomes, le PNUD soutiendra la délimitation des territoires autochtones, l'octroi de titres de propriété correspondants et des activités de réhabilitation, tout en renforçant les capacités nécessaires à un développement humain durable.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

20. Le Programme sera mis en œuvre sous la coordination du Ministère des affaires étrangères et la modalité d'exécution nationale sera privilégiée. Les fonctionnaires nationaux de contrepartie sont responsables au premier chef des résultats, auxquels le PNUD contribuera. La mise en œuvre des projets sera, en principe, du ressort des institutions de l'État à tous les niveaux, mais elle pourra également être prise en charge par des organismes intergouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies, y compris directement par le PNUD. Le cas échéant, le Gouvernement pourra demander au PNUD qu'il active ses procédures d'exécution rapide.

21. Le PNUD coordonnera ses travaux avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires pour parvenir à une plus grande harmonisation et à un meilleur alignement de la coopération avec les priorités nationales et il pourra également mettre en œuvre des programmes et des projets conjoints. Dans le cadre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des réunions de suivi et d'évaluation seront organisées. L'avancement des travaux sera également passé en revue en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, le Ministère des affaires étrangères et les autres partenaires. Un plan de suivi et d'évaluation sera mis en œuvre, qui s'appuiera sur des évaluations conjointes des

effets, intégrant des indicateurs de genre et des données ventilées par groupes de population, pour la mise en œuvre de politiques et le renforcement des capacités, tout en continuant de privilégier l'approche du développement humain.

22. Le Bureau du PNUD au Nicaragua continuera de soutenir l'exécution des projets financés à l'aide de ressources de la coopération bilatérale et multilatérale, en fournissant ses ressources ordinaires comme capital d'amorçage pour les initiatives stratégiques. Pour la période 2013-2017, il est prévu d'imputer sur les ressources ordinaires un montant de 6 653 000 dollars (y compris 278 000 dollars reportés du programme antérieur); de plus, on estime qu'il est possible de mobiliser d'autres ressources à hauteur de 103 000 000 dollars. Dans le même temps, le gouvernement a indiqué qu'il souhaitait appuyer l'action engagée par le PNUD dans le pays, en raison de la valeur ajoutée de ses programmes et projets.

Annexe I

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Nicaragua (2013-2017)

Priorité ou objectif national : I. Réduction des multiples inégalités et de la pauvreté pour assurer un développement humain durable. **III.** Protection de l'environnement et gestion des risques dans l'intérêt du développement humain durable

Programme de pays/Effets du PNUAD : 1.1 Mettre en œuvre des politiques publiques redistributives pour promouvoir le développement humain. **1.7** Application de politiques publiques et de cadres normatifs pour les populations autochtones, conformément aux principes constitutionnels du multiculturalisme et de l'élimination de la discrimination raciale **3.1** Application de stratégies de développement durable en tant que partie intégrante des efforts de gestion des risques, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des effets de celui-ci.

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives (dollars É.-U.)</i>
D'ici à 2017, l'État aura mis en œuvre des politiques en faveur du développement humain durable dans le cadre du Plan national de développement humain.	Études réalisées par des centres universitaires et de recherche, des universités publiques et privées et des organismes des Nations Unies (UNICEF, OIT, ONU-Femmes, FNUAP, FAO)	Le PNUD contribuera à renforcer les capacités institutionnelles pour la formulation et l'évaluation des politiques en faveur du développement humain durable.	<p>Indicateur : Nombre de politiques dans les secteurs économique, social, environnemental et d'égalité des sexes approuvées et/ou évaluées en mettant l'accent sur le DHD.</p> <p>Cible : Deux politiques tenant compte des recommandations des études financées par le PNUD. Niveau de référence : 0</p> <p>Indicateur : Nombre d'avant-projets de loi et de règlement destinés à mettre en œuvre la Convention 169. Cible : Deux avant-projets de loi et de règlement permettant la mise en œuvre de la Convention 169. Niveau de référence : 0</p> <p>Indicateur : Nombre d'institutions qui adoptent des stratégies de développement durable mettant l'accent sur l'égalité des sexes, le faible niveau des émissions de carbone et la capacité d'adaptation face au changement climatique. Cible : Cinq institutions adoptent des stratégies de développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Appui à l'élaboration et à l'évaluation de politiques redistributives, pour promouvoir un développement économique solidaire, la formation professionnelle, le changement climatique, la gestion des risques et la sécurité citoyenne, sur la base d'une analyse du DHD dans la perspective des droits et de l'équité, y compris l'égalité des sexes – Établissement d'un nouveau système de mesure pluridimensionnelle de la pauvreté fondé sur le DHD – Systématisation des méthodologies d'appui aux stratégies nationales en matière de sécurité citoyenne, de promotion de l'investissement étranger, de changement climatique et de biodiversité, dans la perspective des droits et de l'équité, y compris l'égalité des 	<p>Ressources ordinaires (Trac 1,2,3) : 1 600 000</p> <p>Autres ressources : 5 000 000</p>

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives (dollars É.-U.)</i>
			mettant l'accent sur l'égalité des sexes, le faible niveau des émissions de carbone et la capacité d'adaptation face au changement climatique. Niveau de référence : Deux institutions	sexes, et en accordant une attention particulière aux populations autochtones et d'ascendance africaine – Élaboration de mécanismes de gestion des connaissances pour diffuser les bonnes pratiques et les politiques recommandées en faveur du DHD et dans la perspective des droits et de l'équité, y compris l'égalité des sexes	

Priorité ou objectif national : I. Réduction des multiples inégalités et de la pauvreté pour assurer un développement humain durable III. Protection de l'environnement et gestion des risques dans l'intérêt d'un développement humain durable IV. Renforcement des capacités institutionnelles en faveur de l'innovation technique et de l'industrialisation

Programme de pays/Effets du PNUAD : 1.2 Politiques publiques favorisant un développement économique solidaire 1.3 Politiques publiques et stratégies renforçant la sécurité citoyenne 1.4 Renforcement des capacités de l'État (pouvoir législatif, pouvoir judiciaire, pouvoir exécutif) afin de garantir l'établissement de procédures normatives, de politiques et de programmes 1.5 Mise en œuvre de stratégies participatives pour l'aménagement du territoire et le DHD au niveau local 3.2 Utilisation plus rationnelle de la biodiversité et des ressources naturelles pour assurer un accès durable à l'alimentation en eau et à l'assainissement, et renforcement des mesures de protection de l'environnement. 4.1 Adoption d'innovations technologiques par les secteurs économiques prioritaires du Plan national de développement humain

La priorité sera accordée au renforcement des capacités des institutions de l'État aux niveaux national et local pour atteindre les objectifs du Plan national de développement humain.	La population organisée et dotée des moyens nécessaires contribue au modèle de sécurité citoyenne, à la prévention de la violence et au développement humain durable. Les secteurs productifs élaborent des modèles d'activité entrepreneuriale innovants, durables et solidaires	Le PNUD contribuera au développement des capacités aux niveaux national et local dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement humain.	Indicateur : Nombre de programmes mis en œuvre pour créer des emplois décents pour les femmes et les jeunes. Cible : Réalisation de trois programmes de création d'emplois. Niveau de référence : 1 (Plan national pour des emplois décents) Indicateur : Nombre de programmes interinstitutionnels réalisés en vue d'améliorer la sécurité citoyenne et de réduire la violence sexuelle ou sexuelle. Cible : Réalisation de deux programmes	– Élaboration de propositions techniques pour l'intégration de la perspective des droits de l'homme et de l'équité, y compris l'équité entre les sexes. Ces propositions qui ont fait l'objet d'un consensus portent aussi sur l'appartenance ethnique, les valeurs interculturelles, les violences domestiques et sexuelles, conformément aux dispositions du pouvoir judiciaire et	Ressources ordinaires (Trac 1,2,3) : 2 700 000 Autres ressources : 75 000 000
---	--	--	--	--	--

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives (dollars É.-U.)</i>
	(Chambres des entreprises coopératives). Universités Autres organismes des Nations Unies (UNICEF, ONU-Femmes, OIT, OIM, ONUDI, FAO, Volontaires des Nations Unies, OMT, UNESCO)		interinstitutionnels. Niveau de référence : 0 Indicateur : Nombre de plans d'aménagement du territoire et de développement humain durable mis en œuvre au niveau local. Cible : Exécution au niveau local de trois plans d'aménagement du territoire et de développement humain durable. Niveau de référence : 0 Indicateur : Nombre de municipalités mettant en œuvre des plans d'adaptation et de gestion des ressources naturelles et des déchets solides. Cible : 55 municipalités. Niveau de référence : 25 municipalités Indicateur : Nombre d'innovations techniques générées par les secteurs prioritaires. Cible : Mise en pratique d'innovations techniques par deux secteurs prioritaires. Niveau de référence : 0	de la police nationale concernant l'application de la politique interinstitutionnelle de sécurité citoyenne. – Formulation de propositions techniques pour l'intégration de la perspective de développement humain durable et de rétablissement des droits dans le processus de modernisation du pouvoir législatif – Élaboration de mécanismes de coordination territoriale et nationale du DHD dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement, de la gestion des risques, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, des établissements humains et des productions de rechange productives	

Priorité ou objectif national : I. Réduction des multiples inégalités et de la pauvreté pour assurer un développement humain durable

Programme de pays/Effets du PNUAD : 1.6 Mise en œuvre de stratégies de développement humain coordonnées par les différents niveaux de l'administration (communautés, administrations territoriales autochtones, municipalités, administrations régionales autonomes, administration nationale) dans les régions autonomes

Les institutions de l'État s'emploient à moderniser et à mettre en œuvre la législation sur l'autonomie et à entreprendre des politiques de	Les autres partenaires coopèrent à la mise en œuvre du Plan national de développement humain.	Le PNUD appuiera la réalisation du Plan de développement de la côte Caraïbe dans la perspective des droits de l'homme et de	Indicateur : Nombre de plans de développement humain mis en œuvre sur la base du Plan de développement de la côte Caraïbe. Cible : Mise en œuvre de 100 plans communautaires, 20 plans	– Élaboration de propositions techniques pour la formulation et la mise en œuvre du nouveau cadre législatif sur l'autonomie, en mettant l'accent sur le	Ressources ordinaires (Trac 1,2,3) : 2 075 000 Autres ressources : 23 000 000
---	---	---	--	--	--

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives (dollars É.-U.)</i>
relance économique, dans le cadre du développement humain durable.	Universités régionales Les programmes des autres organismes des Nations Unies (UNICEF, Organisation internationale pour les migrations, ONUDI, FAO, Volontaires des Nations Unies, Organisation mondiale du tourisme, UNESCO)	l'équité, y compris l'égalité des sexes.	territoriaux, 8 plans municipaux et 2 plans régionaux. Niveau de référence : 20 plans communautaires, 7 plans territoriaux mis en œuvre	renforcement institutionnel – Élaboration de propositions d'activités entrepreneuriales solidaires qui favoriseront le développement humain durable dans la perspective des droits de l'homme et de l'équité, y compris l'égalité des sexes, en tirant parti des ressources des communautés et en respectant l'appartenance à des groupes ethniques et les valeurs interculturelles – Mise en œuvre de programmes d'assistance technique qui contribuent à la délimitation des territoires autochtones, ainsi qu'à la reconnaissance et à la garantie des titres de propriété sur ces territoires, afin d'assurer un développement humain durable	

Annexe II**Sigles**

BCN	Banque centrale du Nicaragua
EPU	Examen périodique universel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IDH	Indice de développement humain
INIDE	Institut national d'information sur le développement
IRM	Indice de risque mondial
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PNUAD	plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
